

**MANUEL DE
PROCÉDURE POUR
LES DEMANDES AUX
TROIS ORGANISMES
ET À LA FONDATION
CANADIENNE POUR
L'INNOVATION**

Introduction | Contexte

Ce manuel de procédure explique les étapes et les actions à prendre pour se conformer aux lignes directrices sur la sécurité nationale des partenariats de recherche (LDSNPR) et la politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP) dans le cadre des demandes de subventions envisagées auprès des trois organismes¹ (IRSC, CRSNG, CRSH) et la FCI².

Le manuel de procédure est écrit à l'attention de toute la communauté de recherche de l'université du Québec en Outaouais (UQO).

Il y a deux politiques à prendre en compte selon la situation de votre proposition de recherche:

- 1) Votre recherche vise-t-elle à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles (DRTS):** Lire la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (politique RTSAP) (Libellé original: [EN/FR](#))

ET | OU

- 2) Votre proposition de recherche implique des organisations partenaires du secteur privé ou industriel:** Lire les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche (LDSNPR) (Libellé original [EN/FR](#))

La procédure qui suit vous aidera à savoir si vous votre proposition de recherche est concernée par les LDSNPR ou la politique RTSAP ou les deux ou aucun des deux textes.

Une fois que la chercheuse principale (ou le chercheur principal) a rempli les formulaires (dictés par les LDSNPR ou la politique RTSAP) au mieux de ses capacités, la chercheuse principale (ou le chercheur principal) peut s'adresser à la personne responsable de la sécurité En recherche à l'UQO ou son conseiller en recherche pour compléter une diligence raisonnable supplémentaire.

Nota bene : Les étapes suivantes reproduisent les mêmes étapes que les trois organismes et la FCI effectuent pour identifier les risques à une proposition de recherche avant de la financer.

Pour toute question relative au remplissage des formulaires, veuillez contacter julien.doris@uqo.ca

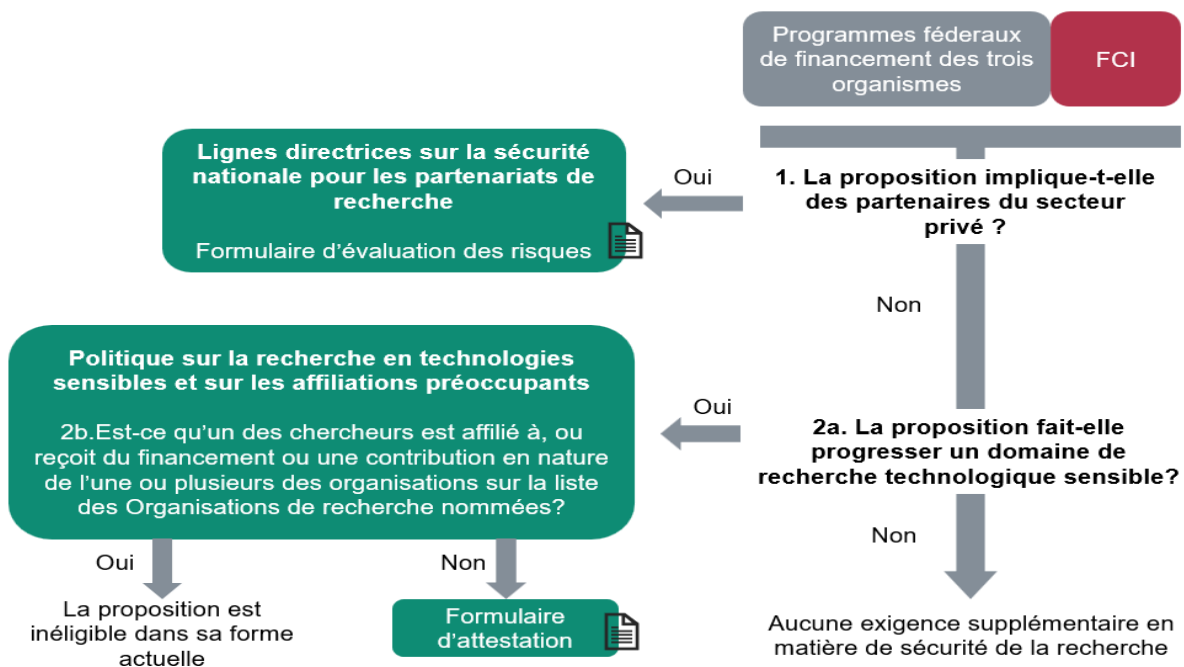
¹ [Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#), le [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada \(CRSNG\)](#), et le [Conseil de recherches en sciences humaines \(CRSH\)](#).

² [FCI](#)

Ressources utilisées pour produire ce manuel de procédure et d'orientation:

- **Page sur la sécurité de la recherche de la FCI** ([EN/FR](#))
- **Conseils, définitions, et FAQ des trois organismes sur la politique RTSAP** ([EN/FR](#)) et les LDSNPR ([EN/FR](#)):

Veuillez utiliser le schéma ci-après pour déterminer si les LDSNPR et | ou la politique RTSAP s'appliquent à votre projet de recherche et son opportunité de subvention.



Les étapes :

1. Votre proposition de recherche implique-t-elle un ou plusieurs partenaires du secteur privé ou industriel?

- **Si la réponse est NON**, vous n'avez pas besoin de remplir un formulaire d'évaluation des risques.
- **Si la réponse est OUI**, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné (c'est-à-dire la chercheuse principale ou le chercheur principal) devra remplir et télécharger un formulaire d'évaluation des risques ([EN/FR](#)) avec sa demande.

Nota bene : Le formulaire comprend quatre (4) sections. Il convient de noter que le fait de répondre "Oui" ou "Incertain" à une question n'est pas déterminant pour un refus de financement.

Les sections du formulaire d'évaluation de risques

Section 1: Connaître sa recherche.

- Lisez les descriptions figurant dans le formulaire et suivez les liens pour répondre aux questions de la section 1.
- Cette section vous demande de déterminer si votre recherche porte sur les éléments suivants :
 - données personnelles susceptibles d'être sensibles, et/ou grands ensembles de données ;
 - [liste des minéraux critiques](#) et/ou [infrastructures critiques](#);
 - [liste de contrôle des opérations](#) ;
 - [domaines de recherche en technologies sensibles](#) (ou double usage : recherche | technologie conçue à l'origine à des fins civiles mais susceptible d'avoir une application militaire).

Section 2 : Connaître l'organisation partenaire.

- Lisez les descriptions figurant dans le formulaire et effectuez quelques **recherches sur Google** concernant votre | vos partenaire(s) afin de répondre aux questions de la section 2.
- Examinez en priorité le personnel du partenaire qui sera directement impliqué dans votre proposition de recherche, y compris le PDG et | ou les fondateurs.
- La personne responsable de la sécurité EN recherche à l'UQO peut compléter des recherches initiales (à votre demande) pour déterminer le niveau de risques posés par le(s) partenaire(s).

Meilleures pratiques:

- Utiliser les sites web des partenaires, LinkedIn, etc., pour déterminer si des membres du personnel sont affiliés à des institutions figurant sur la liste des [organisations de recherche nommées](#), sur [la liste des universités de défense de l'ASPI](#), s'ils ont des liens avec le gouvernement et | ou d'autres acteurs susceptibles d'occasionner une influence, une ingérence ou un contrôle étranger, ou encore des conflits d'intérêts.
- Effectuez une recherche dans les [registres canadiens des entreprises](#) pour vérifier si votre partenaire est une entreprise enregistrée et déterminez à qui appartient l'entreprise et le conseil d'administration de votre partenaire afin de déterminer s'il existe un risque d'interférence en raison d'une appartenance étrangère partielle ou totale de l'entreprise. La propriété de l'entreprise est-elle partagée ou une seule personne détient-elle un contrôle important ?
- Examinez les résultats des recherches du partenaire (*Google Scholar, Dimensions, PubMed, etc.*) et la propriété intellectuelle détenue par le partenaire (*Google Patents et Espacenet*) pour voir si son travail est utilisé pour des applications à double usage ou dans des domaines d'application qui ne semblent pas liés aux travaux qu'il mène avec vous.
- Effectuer une recherche générale dans *Google News* sur le partenaire et le personnel principal ("Nom de l'entreprise + Fraude", "Personne X + Légal", et/ou "Nom de l'entreprise + criminel") et s'ils apparaissent sur [les listes de sanctions](#).

Section 3 : Identification des risques.

- Utilisez cette section pour développer vos conclusions et trouvailles des sections 1 et 2.
- Pour chaque réponse "Oui" ou "Incertain", décrivez les ressources que vous avez utilisées et les principales conclusions et trouvailles.
- **Même si vous avez répondu "Non" à toutes les questions, vous devez effectuer les recherches sur Google mentionnées ci-dessus et décrire vos résultats.** Utilisez le modèle de formulaire d'évaluation des risques fourni (à la fin du document) pour discuter des points suivants :
 - **La nature de la recherche:** discuter de la sensibilité et | ou du caractère à usage double³ de la recherche et reconnaître si la recherche peut, de ce fait, présenter un risque plus élevé et attirer les acteurs malveillants qu'ils soient étatiques ou non-étatiques.
 - **Le niveau de risque du partenariat :** décrire les méthodes utilisées et tous les résultats des recherches Google ci-dessus pour tous les partenaires du secteur privé et industriel.

³ Dont les résultats ont des applications aussi bien dans le domaine civil que le domaine militaire. Par exemple l'innovation au tour des drones ou de l'intelligence artificielle.

- **Risque de la proposition par rapport aux mesures existantes** : lisez cette liste de questions posées par le SCRS ([EN](#) | [FR](#)). Par exemple, surveillez-vous activement l'utilisation des ordinateurs par les employés? Disposez-vous de politiques actualisées en matière de conflits d'intérêts? Quel est le processus de contrôle pour l'embauche de chercheurs étrangers?

Section 4 : Plan d'atténuation des risques.

- Utilisez cette section pour lister l'ensemble de réponses à mettre en place pour atténuer les risques que vous avez identifiés en répondant "Oui" ou "Incertain" aux sections 1 et 2.
- **Veillez noter que même si vous avez répondu "Non" à toutes les questions, toutes les propositions comportent un certain élément de risque et vous ne devez donc pas laisser cette section vide.**
- Le modèle de formulaire d'évaluation des risques, à la fin de ce document, fournit des suggestions de formatage, de contenu et de points de discussion que les chercheuses et chercheurs peuvent prendre en compte et modifier en fonction de leur scénario spécifique.

2. Votre proposition vise-t-elle à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles (DRTS)?

- **Étape 1 : Consultez la liste des domaines de recherche en technologies sensibles (DRTS) et déterminez si vous faites progresser l'une de ces technologies.**
- Il existe 11 grandes catégories de technologies, dont les **sous-catégories indiquent les domaines de recherche en technologies sensibles qui sont préoccupantes ([EN/FR](#))** et consistent en des technologies avancées et émergentes susceptibles d'intéresser des acteurs malveillants.
- Les domaines de recherche non couverts par les sous-catégories ne sont pas actuellement considérés comme sensibles aux fins de la présente politique :
 - Si le domaine de recherche en question n'est pas couvert ([lien](#), FAQ Q5) par la sous-catégorie mais relève de la catégorie des technologies sensibles, l'institution et | ou la chercheuse (ou le chercheur) sont encouragés à appliquer des pratiques de diligence raisonnable robustes afin d'atténuer les risques.
 - Contactez le Centre de sécurité de la recherche du gouvernement du Canada pour obtenir des conseils spécifiques : researchsecurity-securiteenrecherche@ps-sp.gc.ca, et | ou contactez l'organisme de financement pour obtenir des conseils (contacts des trois organismes [ici](#), contact de la FCI : research.security@innovation.ca).

- Avancement d'un Domaine de Recherche en Technologies Sensibles (DRTS):
 - Si la recherche financée dans le cadre de la subvention vise à soutenir la production ou la découverte de connaissances qui contribuent à faire progresser le développement d'une technologie décrite dans les sous-catégories de la liste des DRTS, les chercheuses et chercheurs doivent tenir compte de l'utilisation prévue de leur recherche et des résultats possibles ou des données qui en résulteront ([lien](#), FAQ Q11).
 - Si votre proposition de recherche n'avance pas de DRTS, aucun formulaire d'attestation n'est nécessaire et il n'y a pas d'autres démarches à effectuer.
 - Si votre proposition de recherche avancera un DRTS, passez à la prochaine étape.
- **Étape 2 : tous les chercheurs jouant un rôle dans la demande de subvention devront remplir un formulaire (EN/FR)** attestant qu'ils ne sont pas affiliés à une institution figurant sur la liste des organisations de recherche désignées ([EN](#) | [FR](#)) et qu'ils ne bénéficient pas d'un financement ou d'un soutien en nature de la part d'une telle institution.
 - **Meilleure pratique** : Si un chercheur impliqué dans le projet a une affiliation préoccupante, cette affiliation doit être résiliée ou le chercheur doit être retiré de la demande de subvention pour que la demande soit éligible au financement.
 - **Rôle désigné** : Chercheurs dont le rôle est nommé dans la demande de subvention ([Orientations des trois organismes](#), [Orientations de la FCI](#)) : Les exemples incluent, sans s'y limiter, le demandeur, le codemandeur et le collaborateur, tels que définis par chaque organisme subventionnaire. Ces rôles sont identifiés au stade de la demande. Les autres membres de l'équipe de recherche qui ne jouent pas l'un des rôles de candidat ci-dessus (y compris, par exemple, les étudiants diplômés, les boursiers postdoctoraux, le personnel de recherche, etc.) ne sont pas tenus de remplir un formulaire d'attestation, mais il leur incombe de s'assurer qu'ils n'ont pas d'affiliation active et qu'ils ne reçoivent pas de financement ou d'aide en nature d'un NRO. ([Collaborateur](#) : [définition du CRSH](#), [définition du CRSNG](#), [définition des IRSC](#))
 - **Affilié** : les individus sont considérés comme affiliés à toute organisation dans laquelle ils sont employés, nommés ou mènent des recherches. Seules les affiliations **actuelles** sont prises en compte.
 - **Financement et soutien en nature** : Contributions monétaires ou non monétaires qui comprennent, sans s'y limiter, des biens, des équipements, du matériel et des fournitures, des services professionnels, l'utilisation d'installations (bureaux, accès aux laboratoires), des logiciels, des technologies et des bases de données.
 - **Organismes de recherche nommé (ORN)** : Cette liste est composée de 103 organismes et institutions de recherche qui présentent le risque le plus élevé pour la sécurité nationale du Canada en raison de leurs liens directs ou indirects avec des entités militaires, de défense nationale et de sécurité de l'État.

Nota bene :

- Le chercheur principal (CP) est responsable de la collecte et de la soumission des attestations pour tous les chercheurs nommés et de la communication à la direction de la sécurité de la recherche et à l'organisme subventionnaire de tout changement important concernant le domaine de recherche ou le personnel de recherche, afin de maintenir la conformité pendant toute la durée de la subvention.

Modèle de formulaire d'évaluation des risques

- *La police magenta italique indique des instructions ou des points de discussion suggérés.*
- La police noire indique des suggestions de formatage et de formulation, ou des exemples de contenu.

Section 3 : Identification des risques (max 4800 caractères)

- **Identification des risques pour la section 1 : Connaître ses recherches**
- *Discutez de la sensibilité et/ou de la nature à double usage de votre recherche, conformément aux questions de la section 1 du formulaire d'évaluation des risques. Par exemple, travaillez-vous dans des domaines liés aux minéraux critiques, aux infrastructures critiques et/ou à la liste de contrôle des exportations, et/ou votre recherche implique-t-elle des données personnelles ou des ensembles de données volumineux?*
 - *Si oui, comment cela pourrait-il augmenter le risque global de votre projet de recherche?*
- **Exemples des phrases introductives :**
 - L'objectif de cette proposition est de... (...)
 - La réussite du programme permettra... (...)
 - Nous avons répondu "Oui" à la question 1.2, car la proposition relève des secteurs "Industrie manufacturière" et "Technologies de l'information et de la communication" de la stratégie nationale pour les infrastructures critiques. Ces secteurs d'infrastructures critiques peuvent être ciblés par des acteurs parrainés par l'État. (...)
 - Nous avons répondu "Oui" à la question 1.6 concernant les domaines de recherche sensibles ou à double usage, car la proposition vise à développer des systèmes et du matériel X et relève donc de la science et de la technologie quantiques, et plus

précisément des communications quantiques, de l'informatique quantique, des matériaux quantiques et des logiciels quantiques, tels qu'ils sont définis dans la liste des domaines de recherche technologique sensibles du gouvernement du Canada. (...)

- **Identification des risques pour la section 2 : Connaître son partenaire.**
 - *Discutez des méthodes utilisées pour effectuer votre évaluation de diligence raisonnable sur votre/vos partenaire(s) du secteur privé et de vos conclusions, comme le suggèrent les questions de la section 2 du formulaire.*
 - *Lorsque vous examinez la propriété intellectuelle et les publications d'un partenaire, vous cherchez à confirmer que les produits finaux des travaux se situent dans les domaines d'application prévus, qu'ils correspondent généralement aux travaux de l'entreprise et qu'ils sont publiés dans des revues évaluées par des pairs (et pas seulement dans des serveurs de préimpressions). Par exemple, une entreprise spécialisée dans la biotechnologie agricole en vue d'améliorer le rendement des cultures, mais qui possède des brevets ou des publications concernant la fabrication de biotoxines, serait un signal d'alarme.*
 - *Le Registre canadien des entreprises et les informations sur les sociétés fédérales doivent confirmer que le partenaire est une société enregistrée dotée d'une structure de gouvernance établie et transparente et d'un actionnariat diversifié (pas de personnes détenant un contrôle important). Ils doivent également confirmer l'emplacement du siège social de l'entreprise.*
- **Exemples des formulations des phrases:**
 - Cette proposition décrit un partenariat avec *[insérer le nom de l'entreprise]*, une entreprise qui produit/développe *[insérer une brève description ici]*. *[Insérer le(s) nom(s)]* est/sont la/les personne(s) directement impliquée(s) dans la proposition. (...)
 - Nous avons collaboré avec le bureau responsable de la sécurité En recherche à l'UQO pour mener à bien un processus complet de diligence raisonnable en matière de sources ouvertes (y compris l'utilisation d'outils de collecte d'informations de sources ouvertes tierces) afin d'identifier les risques pour notre proposition de recherche afin d'éviter le vol de propriété intellectuelle (PI), l'ingérence étrangère ou le transfert non désiré de connaissances. (...)
 - Le guide du ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique (ISED) du gouvernement canadien, intitulé "Faire preuve de diligence

raisonnable en utilisant des renseignements de sources ouvertes afin de protéger les partenariats⁴ de recherche⁵, a été utilisé pour orienter notre approche. (...)

- Une recherche généralisée sur Google à partir du nom de l'entreprise et du personnel directement impliqué dans la proposition, associée aux termes "fraude", "juridique" et "criminel" : aucun article de presse préoccupant n'a été trouvé, ce qui suggère que le risque de réputation associé au partenaire est limité. (...)
- Examen des sites web des partenaires du secteur privé : aucune indication évidente d'une influence étrangère ou de lacunes en matière d'information. La propriété et l'objectif de l'entreprise sont clairement définis. (...)
- Recherche de la propriété intellectuelle détenue par d'éventuels partenaires à l'aide de Google Patents : Aucun domaine d'application inattendu n'a été identifié, et la propriété intellectuelle existante suggère une bonne connaissance des règles et des lois en matière de gestion de la propriété intellectuelle. (...)
- Examen des résultats de recherche des partenaires à l'aide de Google Scholar : des publications dans des revues à comité de lecture ont été identifiées pour l'entreprise A, mais aucune dans des domaines d'application inattendus. (...)
- Utilisation du Registre des entreprises du Canada pour identifier le nom de l'entreprise enregistrée des partenaires, l'emplacement de leurs bureaux et d'autres détails : Entreprise A (numéro d'entreprise : #, enregistrée dans la ville, la province). (...)
- Examen des informations sur les sociétés fédérales afin d'identifier les membres des équipes dirigeantes : Entreprise A : la personne A est PDG, cofondatrice et actionnaire, la personne B est cofondatrice et actionnaire, et l'entreprise B (située dans le pays X) est le troisième actionnaire mentionné. Aucune personne exerçant un contrôle significatif n'est mentionnée. (...)
- Évaluation des sanctions éventuelles à l'aide de la *Consolidated Canadian Autonomous Sanctions List*, de la *US Office of Foreign Assets Control Sanctions List* et de *OpenSanctions.org* : aucune sanction n'a été trouvée pour l'entreprise A, son PDG (personne A) ou son cofondateur (personne B). (...)

⁴ [Faire preuve de diligence raisonnable en matière de sources ouvertes pour protéger les partenariats de recherche](#)

⁵ [Résumé - Utiliser les renseignements de sources ouvertes pour faire preuve de diligence raisonnable](#)

- **Meilleures pratiques et formulations alternatives:**
 - *Si vous ou des collègues avez déjà collaboré avec ce partenaire, indiquez la nature de la collaboration, sa durée, si elle a été fructueuse ou si des problèmes se sont posés, etc. (...)*
 - La personne responsable de la sécurité En recherche à l'UQO a utilisé des outils de collecte d'informations de sources ouvertes pour identifier les signaux de risque pour tous les partenaires du secteur privé. (...)

Nota bene :

- *Cette dernière partie sera effectuée par la personne responsable de la sécurité En recherche à l'UQO lorsque la demande sera soumise pour examen.*
- *Cette étape est particulièrement importante si vous avez découvert des risques lors des recherches susmentionnées.*

Section 4 : Atténuation des risques (max 5400 caractères)

- La personne responsable de la sécurité En recherche à l'UQO a collaboré avec la chercheuse principale ou le chercheur principal (CP) pour concevoir un plan sur mesure visant à atténuer tous les risques (réels, potentiels et perçus) identifiés dans les sections 1 à 3. Les mesures d'atténuation des risques suivantes seront mises en œuvre pendant toute la durée du projet de recherche. La chercheuse principale ou le chercheur principal, en collaboration avec le décanat de la recherche et de la création à l'UQO, veillera à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de toutes les mesures d'atténuation des risques pendant toute la durée du projet.
- **Mesures d'atténuation des risques identifiés à la section 1 : Connaître sa recherche**
 - **Formation à la cybersécurité:** tous les membres de l'équipe de recherche universitaire nommés dans le cadre de cette subvention suivront les cours de formation en ligne du gouvernement du Canada et ceux de l'UQO (ou l'équivalent institutionnel) sur la sécurité EN recherche, l'autodéfense numérique et la cybersécurité.
 - **Plan de cybersécurité:** L'UQO a mis en place (sinon, mettra en place) des réseaux VPN et des pare-feu MFA7 pour assurer la sécurité des communications sur le campus et à l'extérieur de celui-ci.

- **Gestion des données et restrictions d'accès:**
 - a. *Un plan de gestion des données a-t-il été élaboré ? C'est-à-dire où les données seront-elles conservées ? Comment sont-elles protégées ? Qui peut y accéder?*
 - b. *Les données seront-elles accessibles à distance ? Qui peut accéder aux données à distance et comment ?*

- **Sensibilité des données:**
 - a. *Le projet implique-t-il des données personnelles ou très sensibles ? Un accord de partage des données a-t-il été conclu ? Décrivez les garanties appropriées mises en place pour le stockage, la transmission et l'élimination des données de recherche.*
 - b. *Le projet implique-t-il des participants humains ? Le projet a-t-il fait l'objet d'autres processus d'examen pertinents (par exemple, éthique) qui dictent la manière dont les données à caractère personnel seront sauvegardées?*

- **Sauvegarde des données pendant les déplacements:**
 - a. *La recherche implique-t-elle des déplacements nationaux ou internationaux, y compris la participation à des conférences ?*
 - b. *Indiquez comment les données et les appareils seront protégés pendant les déplacements. Des téléphones ou des ordinateurs portables temporaires sont-ils utilisés dans des lieux à haut risque ?*

- **Mesures d'atténuation des risques identifiés à la section 2 : Connaître son partenaire**

Nota bene :

- Si d'autres partenaires sont envisagés à la proposition de recherche, la chercheuse ou le chercheur principal en informera d'abord le décanat de la recherche et de la création à l'UQO et, ensemble, ils mèneront une procédure d'évaluation approfondie des risques supplémentaires pour tous les partenaires au projet et soumettront, si nécessaire, un formulaire d'attestation de candidature (AAF) et une liste de contrôle des risques mis à jour pour refléter l'évolution des risques.

- Un plan d'atténuation des risques actualisé sera également élaboré. En outre, tout nouveau partenariat débutera par un accord de recherche sponsorisée détaillant les stipulations relatives à la propriété intellectuelle, aux brevets, aux informations confidentielles, à la protection des données, aux droits de publication, aux garanties et à la résolution des problèmes.

- **Affiliations des partenaires:** le bureau responsable de la sécurité En recherche à l'UQO collaborera avec la CP ou le CP pour contrôler la liste des organisations de

recherche nommées (ORN) pendant la durée de la subvention et discuter les options possibles si un partenaire est affilié à un ORN.

- **Locaux et interaction avec les partenaires :**
 - a. *Où se trouve le partenaire ? Les partenaires auront-ils accès physiquement à l'installation ou à l'institut de recherche (ou vice versa) ou mèneront-ils leurs travaux dans leurs propres installations ?*
 - b. *Quel niveau de supervision les partenaires auront-ils s'ils visitent les locaux de recherche, les laboratoires, etc. de l'UQO ? S'il y a lieu, indiquez que l'Université exigera des ententes de participation à la recherche avec des organisations et des personnes externes avant d'autoriser l'accès non supervisé aux installations, aux réseaux et aux biens. Envisagez de limiter l'accès des partenaires et/ou du personnel à un accès " au besoin".*
 - c. *Avec qui les membres de l'équipe de l'Université interagiront-ils au sein de l'organisation du partenaire ? Les personnes-ressources du partenaire joueront-elles des rôles nommés dans la proposition ?*
- **Conflits d'intérêts :** tous les participants au projet ont déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts concernant le projet ou les relations avec les partenaires.
 - a. *Si une nouvelle personne du partenaire du secteur privé est ajoutée à la durée de vie du projet, une procédure de contrôle sera-t-elle mise en place par le chercheur principal afin de vérifier ses antécédents professionnels et de s'assurer qu'il n'y a pas d'affiliations non déclarées ?*
 - b. *Avez-vous évalué si les pratiques et les contributions de votre/vos partenaire(s) sont compatibles avec les normes d'éthique et de conduite de la recherche de votre propre institution ?*
- **Propriété intellectuelle et gestion des brevets:**
 - a. *Évaluer la valeur potentielle de toute propriété intellectuelle liée au projet et la manière de la protéger.*
 - b. *S'assurer que tous les collaborateurs se sont mis d'accord sur la manière de gérer la propriété intellectuelle.*
 - c. *Un accord de recherche sera-t-il mis en place pour discuter de la propriété intellectuelle d'amont et d'aval ? Par exemple, un accord de recherche comprendra des clauses relatives à la gestion de la propriété intellectuelle.*

La PI d'amont appartiendra à l'université qui la développe et, s'il y a lieu, des accords de licence seront négociés entre les parties, avec l'aide d'un spécialiste de l'évaluation des risques de l'Université.

- d. *S'assurer qu'il existe des mécanismes garantissant que les étudiants diplômés participant au projet puissent utiliser les résultats pour terminer leurs études.*

▪ **Utilisation des résultats de la recherche:**

- a. *Indiquer comment et quand les détails du projet seront communiqués, notamment par le biais de publications, de conférences, d'enseignements, de médias, de médias sociaux et de communications personnelles.*
- b. *Qui est chargé de décider quand et où ces informations sont partagées ? Assurez-vous que tous les partenaires sont à l'aise avec les utilisations probables des résultats de la recherche.*

▪ **D'autres mesures de précaution peuvent être prises :**

- a. **Approches scientifiques ouvertes:** la publication rapide des résultats dans la littérature scientifique ouverte atténuera les risques associés au transfert involontaire de connaissances, en réduisant ou en éliminant les avantages liés aux délais d'exécution. En outre, toute publication sera d'abord téléchargée sous forme de préimpression afin que l'information tombe dans le domaine public le plus rapidement possible. *(le cas échéant).*
- b. **Rapports réguliers:** chaque chercheuse principale ou chercheur principal rencontrera régulièrement ses doyens et vice-doyens ainsi que d'autres responsables de la faculté afin d'examiner les opérations de recherche, y compris la sécurité En recherche. *(le cas échéant).*
- c. **Partage d'informations et garanties :** le décanat de la recherche et de la création à l'UQO, la personne responsable de la sécurité EN recherche et la chercheuse principale ou le chercheur principal veilleront à ce que des accords de non-divulgaration soient mis en place et appliqués par toutes les parties. Ces accords éviteront la divulgation des résultats de la recherche à des tiers avant que la proposition de recherche n'atteigne le stade du dépôt de la demande de propriété intellectuelle. *(le cas échéant).*

- **Si nécessaire, nous suggérons l'approche suivante pour la fin de la collaboration:**
 - a. Si un partenaire est affilié à une ORN, la chercheuse principale ou le chercheur principal : a) mettra fin à la collaboration avec le partenaire, ou b) veillera à ce que les liens entre le partenaire et les ORN nommés soient rompus.
 - b. Il en résultera que les collaborateurs affiliés à des ORN seront exclus de la mise en œuvre du projet à l'avenir (cette déclaration peut s'appliquer en fonction du risque posé par le partenaire).